

Expertises AI arbitraires? Faites une déclaration!

Inclusion Handicap a mis en ligne un Centre de déclaration pour les victimes de l'arbitraire de l'assurance invalidité (AI).



La faitière encourage tous les assurés ayant participé à un entretien d'expertise dans le cadre d'investigations de l'AI, leurs représentants légaux ainsi que leurs médecins à remplir le formulaire. Les données ainsi communiquées seront traitées de manière confidentielle.

Êtes-vous victime du travail bâclé d'un expert de l'AI? Avez-vous le sentiment de ne pas avoir été pris au sérieux lors de l'entretien d'expertise? Ou que l'expert n'a pas travaillé selon les règles de l'art? L'expert a-t-il nettement surévalué votre capacité de travail par rapport à vos médecins traitants? Sachez que vous n'êtes pas seule/e dans ce cas. Ces dernières semaines, de nombreux cas d'expertises AI arbitraires ont en effet été rendus publics.

Selon Inclusion Handicap, il y a lieu de présumer qu'il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg; c'est pourquoi la faitière politique des organisations de personnes handicapées vient de mettre en ligne ce Centre de déclaration. Son but est de collecter des indications sur le nombre de personnes concernées et de savoir en quoi elles ont subi l'arbitraire des experts.

Suite aux articles parus dans les médias et aux nombreuses interventions parlementaires, le conseiller fédéral Alain Berset a annoncé l'ouverture d'une enquête externe chargée de faire la lumière sur ces incidents. Inclusion Handicap prête main forte aux investigations en créant le Centre de déclaration destiné aux victimes.

[En savoir plus](#)

NDLR. L'OFAS a publié le résultat de l'enquête [«AI : amélioration ciblée de la surveillance et des expertises médicales»](#) en octobre 2020. Inclusion Handicap a publié sa [réponse au rapport fédéral](#) et précise que le Centre de déclaration pour les victimes de l'arbitraire reste opérationnel.